



COMMUNIQUE RELATIF A L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de sa dernière réunion du 26 juillet 2011, le Conseil de surveillance de la société a autorisé :

- l'attribution annuelle de 32.000 actions gratuites en faveur des membres du Directoire, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan d'attribution de 400.000 actions en faveur de 191 salariés. Ce plan est conditionné par un objectif de Résultat Net Consolidé au 31 décembre 2011 et une présence à l'effectif au 28 juillet 2013. L'enveloppe attribuée au Directoire représente 8% de la quantité globale contre 12% en 2010 ;
- la mise en place d'un plan de motivation et de fidélisation à moyen terme au bénéfice d'un collège de 25 cadres dirigeants, dont certains membres du Directoire. Ce plan sera conditionné par une performance cumulée 2011 à 2013 calculée au travers de la création de valeur économique ainsi que par la présence à l'effectif du groupe au 30 avril 2014. Les membres du Directoire pourraient se voir alors attribuer au maximum 120.500 actions gratuites, sur les 500.000 actions réservées pour l'ensemble du collège concerné, conditionnées à un délai supplémentaire de deux années de présence pour permettre une livraison en avril 2016.

Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2011